

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><b><u>Nombre de membres :</u></b> Afférents au Conseil : 24 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><b><u>Date de la convocation :</u></b> 06/03/2023</p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> 06/03/2023</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 21 mars 2023</b></p> <p><b>L'an deux mille vingt-trois le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</b></p> <p><b>Secrétaire : Marjory DELAVAL</b></p> <p><b>Présents : Laurent DENIS – Didier VANDAELE –Sophie WAROT – Anthony BARBIER – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Jérôme LEBOUCHER – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Gabin LORGNIER – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Hugues LAVOGIEZ – Patrick POTEL – Nicolas CHOCHOY – Jean-Bernard BONDUELLE</b></p> <p><b>Absents : Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Barbara BODART (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE)</b></p>
--	---

2023/9

**OBJET DE LA DELIBERATION : CHARTE POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA MEDIATHEQUE D'EPERLECQUES**

Une charte documentaire constitue un élément essentiel de la politique d'une bibliothèque : en effet, elle a pour objectif de poser les bases et les principes généraux de la politique d'acquisition et de gestion des collections des établissements.

M. le Maire informe l'assemblée que la charte a pour objectif de définir la politique documentaire de la médiathèque d'Eperlecques. Celle-ci est destinée à informer le public et les partenaires, et à constituer le cadre de référence en matière de gestion des collections : acquisition, conservation et médiation.

M. le Maire rajoute que ce document pourra être amené à être réactualisé en fonction de l'évolution des connaissances, des mutations des moyens de diffusion du savoir, de la politique nationale en matière de lecture publique et en fonction des moyens et des orientations du réseau de bibliothèques de la CAPSO.

M. le Maire indique que ce document permettra également à la commune d'effectuer une demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles), dans le cadre d'une aide à l'acquisition des bibliothèques.

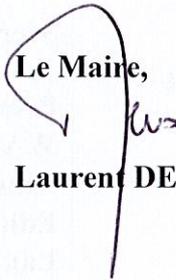
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, approuve la charte politique documentaire de la médiathèque d'Eperlecques et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de la DRAC.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.  
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à  
la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi  
du 22 Juillet 1982,

**Le ou la secrétaire de séance,**

  
**Marjory DELAVAL**

**Le Maire,**

  
**Laurent DENIS**

